

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Décembre 2019

## Séance du Conseil Municipal du : 16 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Trausse Minervois, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à 20h 30, sous la présidence de Jean-François SAÏSSET, Maire.  
Convocation du 9 décembre 2019

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 12

Présents : MM. Saïssset, Jouve, Lavigne  
Mmes Lang, Lombard, Peyrard, Signoret, Moreau, Pérez, Talbodec

Absents excusés : MM. Hart,

Secrétaire de séance : Mme Moreau

Procurations : Mme Sénat à M. Saïssset

## Séance du Conseil Municipal du : 16 décembre 2019

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h30

Le maire soumet au vote le PV de la séance précédente. Le PV est adopté à l'unanimité.

### **OBJET : Autorisation pour la vente aux enchères des bovins saisis par la commune**

Le maire expose :

Par requête enregistrée au greffe le 23 mai 2019, la Commune de Trausse-Minervois a sollicité au Tribunal d'Instance l'autorisation de vendre les animaux errants placés en lieu de dépôt sur le fondement des articles L. 211-1 et L. 211-20 du code rural et de la pêche maritime et de fixer à 4 325.58 euros le préjudice subi par la Commune du fait de ces animaux.

La commune est représentée par Maître Jean-Marc Février, avocat au Barreau de Narbonne.

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L.211-11 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2 ;

**Vu** les procès-verbaux des gendarmes constatant la divagation des bovins,

**Vu** l'arrêté municipal n°2019/22 du 16 Avril 2019 portant désignation d'un lieu de dépôt adapté pour la détention de bétail trouvé en état de divagation, en l'occurrence un troupeau de 40 bovins appartenant à Monsieur Bernd Schaffrath ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2019/23 et 2019/24 du 02 Mai 2019 portant désignation d'un nouveau lieu de dépôt adapté pour la détention du bétail afin de poursuivre leur prise en charge,

**Vu** l'ordonnance numéro 14.19.23 du Tribunal d'Instance de Carcassonne rendue le 29 Mai 2019 autorisant la vente aux enchères publiques des 35 bovins identifiés appartenant à Monsieur Bernd SCHAFFRATH,

**Vu** l'ordonnance de référé numéro 12-19-176 rendue le 14 octobre 2019 suite à l'assignation de la commune de Trausse par Monsieur Bernd Schaffrath, autorise à nouveau la vente aux enchères publiques des 35 bovins identifiés pour payer les créances dues par Monsieur Bernd SCHAFFRATH à la commune,

**Considérant** que la décision du Tribunal est exécutoire depuis sa notification,

**Considérant** le coût financier supporté par la commune pour les frais de pension mensuels des animaux (à savoir 3€ par jour et par bête),

**Considérant** qu'il y a eu lieu de statuer sur la suite de la procédure,

Oùï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents :

- DECIDE de suivre la décision du Tribunal d'Instance en procédant à la vente aux enchères desdits bovins
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Maître BAYLE, huissier de justice, d'ordonner la vente aux enchères

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **Information sur les travaux RD115 à Caunes-Minervois**

Maintien des bus – mise en place de navettes...

Les travaux débuteront le 7 janvier jusqu'en septembre 2020

### **Compte rendu réunion du territoire du minervois**

René Jouve a assisté à la réunion du Conseil de territoire du Minervois le jeudi 5 décembre à 18h à la salle du Conseil Municipal de Peyriac Minervois.

Projet de mise en place de MSAP itinérante.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Captage de l'eau
- Pèlerin de Saint Jacques
- Sens de circulation secteur Saint Brès